

## Charte rédactionnelle – JobticMag (Jobtic Internet Sàrl)

### Article 1 :

La présente Charte régit les activités des collaborateurs de « JobticMag. »

### Article 2 :

« JobticMag » est un magazine en ligne consacré aux ressources humaines, au monde du travail et à la formation rattaché au portail de l'emploi Jobtic.ch. Il s'inscrit dans la stratégie globale de la société, qui entend se positionner comme un véritable pôle emploi.

Son contenu est très régulièrement étoffé par des articles ayant trait à l'actualité des domaines précités sous forme : d'articles, d'interviews de professionnels (sur support vidéo ou non), de descriptifs de formation, de chroniques de livres, de résumés d'études, dépêches et communiqués de presse, voire d'enquêtes et de sondages d'opinion.

Par ces nombreux biais, « JobticMag » espère offrir son propre regard sur l'actualité des domaines qu'il traite.

### Article 3 :

Bien que rattaché au portail susmentionné, « JobticMag » garde son indépendance rédactionnelle et sa vocation informative.

### Article 4 :

« JobticMag » est un media indépendant de tout parti politique, de toute organisation économique, confessionnelle ou religieuse.

### Article 5 :

« JobticMag » est rédigé en français, mais certains de ses articles sont traduits en allemand, anglais et italien pour respecter l'orientation quadrilingue voulue par le portail Jobtic.ch.

### Article 6 :

Le Rédacteur en chef répond du contenu des articles et veille au maintien de la ligne éditoriale, à laquelle tous les collaborateurs du magazine se conforment.

### Article 7 :

Les collaborateurs de « JobticMag » doivent respecter le secret professionnel en ce qui concerne la société Jobtic Internet Sàrl.

### Article 8 :

La présente Charte a été relue et approuvée par la direction de Jobtic Internet Sàrl le 5 octobre 2010.